



CGT FINANCES PUBLIQUES

DISI PAYS DU CENTRE

ESI Clermont Guichard
ESI Clermont Parlette
ESI Limoges
ESI Nevers

Compte-rendu de la CAPL tableaux d'avancement de la catégorie B du 5 juin 2012

L'ordre du jour de cette CAPL portait sur l'approbation du règlement intérieur et l'examen des tableaux d'avancement au grade de contrôleur 1ère Classe et contrôleur principal sous la présidence du directeur de la DISI Pays du Centre, Mr CHAPON.

En début de séance, les représentants de la CGT Finances Publiques ont lu et remis au Président la **déclaration liminaire ci-dessous**.

<< Monsieur le Président, nous sommes convoqués pour examiner les Tableaux d'Avancement aux grades de contrôleur 1er classe et contrôleur principal à partir des Plages d'Appel Statutaire et Plages Utiles de Sélection (PUS) établies par vos soins.

Seuls les agents proposés dans les PUS ont une chance d'être promus en CAP Nationale.

Pour le tableau d'avancement au grade de contrôleur 1ère Classe, 6 agents sont proposés sur les 10 remplissant les conditions statutaires.

De même, pour le tableau d'avancement au grade de contrôleur principal, 2 agents sont proposés sur un total de 9.

Les élus de la CGT Finances Publiques DISI Pays du Centre condamnent les contraintes budgétaires actuelles qui limitent fortement le nombre de promus et empêchent nombre d'agents d'accéder à l'indice terminal du dernier grade avant leur retraite.

Les élus de la CGT Finances Publique DISI Pays du Centre revendiquent :

- *en priorité, un déroulement de carrière linéaire, pour la catégorie B, au sein d'une seule et unique grille indiciaire*
- *à minima, la promotion des agents au grade supérieur dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires requises.*

Nous attendons de votre part, monsieur le Président, des réponses positives à nos revendications. >>

==> La réponse du Directeur :

Considérant que nos revendications sont portées au niveau national par la CGT Finances Publiques, il n'a pas souhaité y répondre au nom de la DISI Pays du Centre.

==> Approbation du règlement intérieur :

Après une présentation générale du règlement intérieur, la CGT Finances Publiques a interpellé le Directeur au sujet de l'article 19 sur les facilités accordées aux élus des CAPL.

Cet article accorde un temps égal au double de la durée prévisible de la réunion pour la préparation et le compte rendu de ladite réunion.

La CGT reconnaît que, pour une CAPL Tableaux d'Avancement, une demie journée de préparation et une demie journée de compte-rendu peuvent suffire. Par contre, **pour les CAP d'appel de notation, cette durée pourra être insuffisante pour une étude consciencieuse de l'ensemble des dossiers.**

Le Directeur veillera qu'à partir de 5 appels, une journée complète de réunion sera nécessaire, induisant l'octroi d'une journée complète pour la préparation.

La CGT Finances Publiques précise que la prochaine CAPL d'appel de notation pour les cadres C, comportant 4 appels de notation, donnera une vision plus précise sur la durée de la réunion et donc des futures durées de préparation.

Nous resterons vigilants quant à la suite donnée à ce dossier crucial concernant la défense individuelle des agents.

Concernant l'article 5 sur le nombre d'expert limité à un par siège de titulaire, **la CGT a revendiqué la possibilité de convoquer un expert pour la filière fiscale et un expert pour la filière gestion publique tant que les statuts ne seront pas fusionnés.**

Soutenant la proposition de la CGT, FO cite une note de la Direction Générale du 23 mars 2012, prévoyant un « tuilage » des nouveaux élus en CAPL, avec les anciens.

Dans ce cadre, et pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2012, le Directeur nous accorde la possibilité d'un deuxième expert par siège de titulaire, ancien élu ou non.

Notre demande sera incluse dans le procès verbal de l'administration pour une prolongation jusqu'à l'unification des statuts.

Le président de la CAPL ayant répondu favorablement à nos deux revendications, la CGT Finances Publiques a approuvé le règlement intérieur.

==>Examen du Tableau d'Avancement au grade de contrôleur 1ère Classe :

La direction présente la liste des 10 agents remplissant l'ensemble des conditions statutaires nécessaires pour l'avancement au grade de contrôleur 1ère Classe (Plage d'Appel Statutaire : PAS).

Sur cette base, 6 agents ont été sélectionnés par la direction (Plage Utile de Sélection : PUS).

La direction nous demande d'effectuer un vote uniquement sur les agents sélectionnés.

L'article 16 du règlement intérieur approuvé ci-dessus autorise les représentants du personnel à demander un vote sur une proposition dans le cadre des questions inscrites à l'ordre du jour.

Conformément à la position de la CGT exprimée dans la déclaration liminaire et en vertu de l'article 16 du règlement intérieur, **nous demandons au Président de voter pour que la promotion s'applique à tous les agents de la plage d'appel statutaire.**

Le Président, accédant à notre demande, propose la tenue de deux votes : le vote prévu par les textes, uniquement sur les agents sélectionnés par la direction et le vote revendiqué par la CGT, sur l'ensemble des 10 agents.

1er vote : sur les 6 agents de la PUS.

- l'administration vote « pour »
- **la CGT refuse de voter**

2ème vote : sur les 10 agents de la PAS.

- **la CGT vote « pour »**
- l'administration refuse de voter

==>Examen du Tableau d'Avancement au grade de contrôleur principal :

La direction présente la liste des 9 agents remplissant l'ensemble des conditions statutaires nécessaires pour l'avancement au grade de contrôleur principal (PAS).

Sur cette base, 2 agents ont été sélectionnés par la direction (PUS).

Conformément à la position de la CGT exprimée lors du Tableau d'Avancement au grade de contrôleur 1ère Classe, nous demandons au Président de procéder à l'identique pour le vote.

Le Président accède de nouveau à notre demande.

1er vote : sur les 2 agents de la PUS.

- l'administration vote « pour »
- **la CGT refuse de voter**

2ème vote : sur les 9 agents de la PAS.

- **la CGT vote « pour »**
- l'administration refuse de voter

Les élus en CAPL N°2 :

Gilles CHOMETTE – ESI Clermont Guichard
Jean-Pierre PEULSON – ESI Clermont Guichard

Vos représentants CGT sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et comptes-rendus en ligne sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>